

**DOCUMENT DE BASE – AVEC NOTATIONS Albert SIMON**  
*selon entretien avec Dominique Noirot*

*Notes historiques sur Versonnex par le Curé DELAIGUE,  
 écrites en 1893.*

*Le Curé DELAIGUE était né à Versonnex en 1815*

**P**ourquoi dira-t-on s'occuper d'un petit village qui ne rappelle aucun souvenir historique et dont le nom est à peine connu à deux lieux à la ronde ? Chacun s'intéresse au pays qui l'a vu naître. Or c'est à Versonnex que je suis né, à Versonnex que j'ai passé mon enfance, à Versonnex que ma famille habite depuis des siècles.

*La chaumière a été au moins une fois consumée par les flammes et a subi de nombreuses modifications, mais elle n'a jamais changé de place et aujourd'hui (1893) la maison de mon père occupe encore l'emplacement que la maison de nos ancêtres occupait en 1509.*

*On peut le prouver par titres authentiques.*

*Le terrain ou se trouve la Mairie a été donné par la famille Pelletier (Quand ?)- Un Pelletier a été instituteur à Versonnex . (Quand ?*

*Si ce que je vais écrire est indifférent aux étrangers, peut-être pourra-t-il intéresser quelques personnes du village, et surtout les membres de ma famille et cela me suffit :*

**I**

**NOM - TERRITOIRE - HAMEAUX - POPULATION**

*Nom : au témoignage de Monsieur Guigue sous sa topographie de l'Ain, on trouve dans les titres : Versonnex - Versonai - Versonney.*

*Et chacun sait dans le Pays de Gex que les habitants disent Vairzenai. En France, le nom d'une multitude de localités se termine par nay - ney, etc...*

*Or, les savants que cette syllabe quelque soit son orthographe étaient le mot qui chez les celtes désignait une maison, une demeure. Malheureusement, on ne connaît pas la signification de Verso et Varzo mais de ce que dans la composition du nom il entre un mot celtique, on peut je semble conclure, que le village remonte aux Celtes et qu'il faut fondé par quelques Helvètes échappés du massacre de (Pribract) et que par conséquent il est plus ancien que Grilly - Cessy - Pouilly - Sergy et dont les noms annoncent une origine Romaine.*

TERRITOIRE : la commune de Versonnex est bornée par celles de Ornex - Segny - Cessy - Sauverny - Versoix et Collex Bossy. Depuis 1815, ces deux dernières appartiennent au canton de Genève, quant aux autres, elles n'ont cessé d'être françaises. Un habitant de Versonnex peut donc avoir un pied sur France et un pied sur Suisse. D'après le dernier cadastre, la superficie de la commune de Versonnex est de 589 hectares dont 281 en terres labourables, 148 et 2/3 en prairies, 2 en vignes, 150 et 2/3 en bois, 20 et 1/3 en pâtures.

Il y a 70 ans, il n'y avait qu'une seule vigne à souche basse et elle seule donnait du vin blanc.

C'était la planta qui se trouve au dessus de Pareuses, *champ de F.Pelletier à droite en montant le Ch.Levé*) à l'angle sud ouest des Stains de Bée (au tournant en montant au chemin levé Falconnet). Mais longtemps auparavant, il y avait une vigne près du pont actuel, entre l'Oudar et le chemin de Villard, la preuve c'est que cette terre porte encore le nom de vigne de l'Oudar qui sait à quelle époque elle existait ?...

*(c'étaient les parcelles occupées de nos jours par les propriétés d'Evelyne Martin et de sa sœur Josiane)*

Elle fut remplacée par des arbres à fruits qui, je me le rappelle parfaitement étaient il y a plus d'un siècle d'une fort belle grosseur. Si les vignes basses étaient fort peu nombreuses les en hautins (stin) *(c'étaient le même mode de cultiver la vigne qu'en Italie - en hauteur sur des hautes perche shorizontales )* étaient fort multipliées, on en voyait pour ainsi dire à chaque pas. Aujourd'hui, les hautins ont à peu près disparu et depuis huit ou dix ans, les vignes basses se sont tellement étendues qu'elles dépassent de beaucoup la quantité que le cadastre leur attribue.

HAMEAUX : le chef lieu de la commune de Versonnex est bâti assez irrégulièrement sur la route de St Genis à Divonne, sur la droite de l'Oudar et chose remarquable, à part quelques maisons nouvellement construites et qui nous sont inconnues, il n'y en a que quatre ou cinq qui ouvrent sur la route.

En 1865, Versonnex comptait 45 feux. Sur la gauche du torrent c'est-à-dire l'Oudar à deux pas du pont, est un petit hameau qui avant la révolution de 89 portait le nom de Delédaigue, comme qui dirait au-delà de l'eau aujourd'hui on l'appelle la Vendée, ce nom lui vient de ce que trois habitants que nous avons connus possédant chacun une partie d'une même grange étaient souvent en querelle entre eux. L'application du nom n'est pas des plus heureuses car si les Vendéens étaient toujours en guerre avec les révolutionnaires, ils étaient du moins toujours d'accord entre eux. Il y a 60 ans la Vendée comptait 5 feux. C'est là que dans ces derniers temps on a construit la maison d'école, autrefois de la Vendée la route faisait un contour vers les Pareuses pour se diriger vers Grilly. Depuis 30 à 40 ans elle va en ligne droite à la Dangereuse le plus petit hameau de Versonnex. Il est aussi appelé dit-on parce que d'une époque qui nous est

inconnue un voyageur y fut attaqué durant la nuit. En 1825 la Dangereuse comprenait trois feux, trois ménages.

A l'angle nord-est près du confluent de l'Oudard et de la Versoix on trouve Villard notre Dame. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle ce hameau avait une chapelle dédiée à la Sainte Vierge. De là le nom de Villard Dame pour le distinguer de Villard Tacon et de Villard sur Divonne.

Au XIV<sup>e</sup> ème on y comptait de 12 à 15 feux. Après l'invasion bernoise et probablement beaucoup plus tard, tout le territoire du hameau devient la propriété d'un seul homme ou si l'on veut d'une seule famille celle des Borsat-d'Hauterive, ( *propriétaire de la maison bourgeoise dont se sont rendus acquéreurs les de Caprona* ) un membre et peut-être même le chef de cette famille était en 1620 ministre protestant à Gex selon toute apparence il devait venir de Bresse, où le nom de Borsat de Villard existe encore. J'ai connu le dernier des Borsat de Villard on dit que son aieul pouvait du pont de Sauverny aller à celui de l'Ilette ( *celui qui est de jours jours vers Les Rippes* ) sans mettre le pied en dehors de son domaine. C'est de lui que la Barauché ( *la Barouche à Sauverny qui est devenue une ruine* ) à passer par mariage aux Baleidier. Avant les Bernois, il y avait sous Villard une planche sur la Versoix pour aller aux St Marie. En 1830 Villard ne comptait que deux feux, celui du propriétaire ( *Borsat* ) et celui du fermier. Depuis que le domaine a été acquit et vendu en détail par la Bande noire, ( *, ?* ) la population semble vouloir augmenter.

POPULATION : Il est impossible de dire qu'elle était dans les anciens temps la population de la commune de Versonnex. En 1576, lorsque le duc de Savoie rentra en possession de ses états on fit par ces ordres le recensement des feux dans le Pays de Gex paroisse par paroisse Versonnex se trouvait alors unie à Sauverny par la religion et les deux communes ne formaient qu'une seule paroisse. On trouve pour l'ensemble 41 feux solvables et 39 insolubles. Ces chiffres sont pris dans Brossard un dénombrement se trouve à la bibliothèque de Bourg qui porte pour Sauverny 15 feux solvables et 30 éteints ou insolubles et pour Versonnex 20 solvables et 5 éteints ou insolubles et pour Villard Dame 4 solvables et 3 éteints ou insolubles.

Avant l'invasion bernaïse Versonnex et Sauverny réunis offraient donc un total d'au moins 81 feux. En supposant cinq personnes par feux ce qui est loin d'être exagéré on obtient 405 habitants. Comme les deux communes ont toujours été à peu près égales on peut sans grave erreur me semble dire qu'avant le Bernois Versonnex comptait au moins 200 habitants. Malheureusement le dénombrement ne distinguant pas entre les feux insolubles et les feux éteints on ne peut pas savoir qu'elle était la population en 1576, tout ce que l'on peut affirmer c'est qu'alors elle était loin d'aller à 200 tant qu'elle avait souffert des Bernois et des guerres subséquentes. Peut-être même est-ce que par la suite de ces guerres,

que Villard Dame fut complètement dépeuplé et devint la propriété d'un seul homme (*les Borsat*). Lorsqu'en 1666, par conséquent 90 ans après 1576 on fit par ordre du Roi la déclaration des biens et dettes Versonnex et Sauvigny étaient de nouveau réunis en une seule paroisse et pour toute la paroisse, on ne comptait dit Brossard qu'environ 40 feux ce qui donne pour le tout qu'environ 200 habitants, chacune des deux communes n'était donc que de 100 âmes environ. Il faudrait alors conclure que la population avait diminuée mais de combien ? Impossible de le dire le mot environ qu'on lit dans l'acte laisse une indéterminée et prouve que le recensement ne fût fait que par à peu près. Cet affaiblissement fut suivi d'une augmentation, mais voilà cette augmentation a cessé et que depuis quelques années ce pauvre Versonnex voit sa population diminuer de jour en jour. Elle était de 275 habitants en 1845, de 251 en 1852, de 223 en 1865 et de 202 en 1890 que sera-t-elle au prochain recensement si cette décadence continue sur le même pied, il est facile de fixer le jour ou Versonnex n'aura plus un seul habitant. L'air est excellent le pays très solubre et la terre assez fertile d'où vient donc qu'elle dévore ses habitants, on dit que les jeunes quittent le village pour chercher fortune dans les villes. C'est possible toutefois il est certain que pour beaucoup de jeunes, on ne se marie pas ou ne le font que fort tard. Ainsi peu de mariage stérile et tout au plus un ou deux enfants par ménage. Avec ce système la population ne peut que diminuer. Aussi que de familles j'ai vu disparaître ! Où sont aujourd'hui les Emery, les Prevôt, les Laforêt, les Terroux, les Vautier, où sont les Gallet, les Bertrand, les Boisat, les Varicourt, les Bonnefois et plusieurs d'autres. Il y a 65 ans on comptait onze familles portant le nom de Ducimetière, aujourd'hui ce nom est sur le point de disparaître. Je ne suis que dans ma soixante et dix-huitième année et j'ai beau chercher je ne trouve dans toute la commune que huit maisons qui à ma connaissance n'aient pas changé de nom ou par suite de vente parce qu'elles sont tombées en quenouille. Depuis nombre d'années la population va toujours en baissant et Versonnex ne serait bien plus qu'un désert, s'il ne recevait pas de temps en temps des recrues venant de la Comté, de la Suisse et de la Savoie.

*(notes diverses : sous le grand calvaire de l'ancien cimetière, est enterré un vicaire général de la famille Delaigue - en 1893 la famille de Varicourt est éteinte)*

### CHEMINS, COURS D'EAUX II PLANCHES-PONTS

Chacun peut voir par lui-même en ce que l'état est encore aujourd'hui les chemins de desserte. Il y a 60 ans tels étaient à peu près les chemins de communication de village en village. On ne leur accordait aucun soin, aucun entretien, les propriétaires limitrophe versaient les cailloux qu'ils ramassaient dans leurs champs quand deux voitures se rencontraient elles se gênaient parfois mutuellement pour passer de chaque côté, étaient des haies ou des arbres croissaient si rapprochés qu'ils formaient pour ainsi dire voûte sur le chemin et

empêchaient les rayons du soleil d'y pénétrer. Lorsque sous le règne de Louis XV il fut question de transformer Versoix en ville pour faire concurrence à Genève, on dressa le plan d'une route de Gex à Versoix passant par Versonnex ; du sommet des Eclus elle devait aller en ligne droite à la Batie Beau regard (en Suisse) elle fendait le Prelalon (Le Pré Colon) continuait par la Vi à Vau passait Lilette en bas du pré de la Fontaine partageait le Molard le pré Fabry et la Doy pour continuer par le chemin des bois. ( entre les Renardes et la Route du CERN) Le projet de construire la ville ayant échoué, celui de la route ne fut pas exécuté et tous les chemins restèrent ce qu'ils étaient. Sous Charles X on commence à s'occuper sérieusement des chemins. Une loi fixe à 5 mètres la largeur de ceux qui communiqueront de village à village alors à Versonnex on arracha les haies qui les bordaient ceux de Cessy de Maconnex et de Grilly. Celui de Villard ne fut presque pas touché et il en fut presque de même de celui de Segny. Elargir les chemins était fort bien mais il fallait indemniser le propriétaire dont on arrachait les haies et coupait les arbres et prenait le terrain et c'est ce qu'on ne fit pas. La révolution de 1830 arrêta les améliorations commencées mais en 1836 parut une loi qui imposait trois jours de travail à tout homme et à tout animal de trait pour mettre et entretenir les chemins en bon état. C'était charger l'agriculture beaucoup plus que l'industrie toute fois malgré cette espèce d'injustice au moyen de cet impact on ne pouvait manquer d'arriver avec le temps à avoir de bons chemins. Deux ou trois ans plus tard le conseil de l'Ain vota une route départementale de St Genis à Divonne ( vers 1840). Pour cette route deux directions se trouvèrent en présence, l'une par Gex l'autre par Versonnex. On fit entendre aux gens qu'on adopterait celle qui serait dans le meilleur état et la plus fréquentée et les gens se mirent au travail avec ardeur. La route par Versonnex abrège de 5 Km et évite la montée de Vesancy. Tout voyageur soit à pied soit en voiture s'il n'a rien à faire à Gex passera toujours par Versonnex pour aller de Divonne à St Genis et vice versa. La raison et la justice exigeaient donc qu'on adopte la route par Versonnex. Mais la Sous-Préfecture est à Gex et c'est là que se trouvent les personnes influentes de l'arrondissement aussi l'on déclara départementale la route par Gex et l'on se contenta de classer celle de Versonnex au rang de chemin de grande vicinalité. Il y a 40 ans Mr Joseph Baleidier était tout à la fois membre du conseil général Président du tribunal de Gex, propriétaire de la Barouch à Sauverny, c'était un homme fort honorable, actif, intelligent, s'occupait sérieusement des intérêts du Pays mais sans négliger les siens. Pour lui un bon chemin de Gex à Sauverny était très avantageux. Il demanda et obtint du Conseil Général un chemin de grande communication de Gex à Versoix par Sauverny. Jamais ce chemin a servi et ne servira aux gens de Versonnex et cependant comme il emprunte le territoire de cette commune vers le Pont de Plancet (sur l'oudar en bas de la déchetterie actuelle) les habitants sont obligés de contribuer à son entretien Desireux d'avoir un bon

chemin pour desservir les champs et les bois qu'ils possèdent du côté de Versonnes les gens de Bossy demandèrent au gouvernement Genevois une route pour aller à Gex, la demande fut accueillie quoique les relations entre Bossy et Gex soient complètement nulles, mais accueillie à condition que Versonnex continuerait la route sur son territoire, les gens de Versonnex ayant les mêmes intérêts que ceux de Bossy ne firent aucune difficulté et depuis lors au lieu d'un chemin impraticable surtout à travers les bois on a un fort bon chemin pour desservir les terrains adjacents. (sur le tracé de la route de bossy actuelle) Il y a 4 ou 5 ans les habitants de Tutegnny trouvant trop onéreux de passer par Cessy pour se rendre à Genève demandèrent un chemin par Versonnex, Versonnex y consentit volontiers, on avait à choisir entre deux directions d'un côté on pouvait s'en tenir sauf à l'élargir à la Vie qui sépare la commune de avec celle de Sauverny depuis le chemin levé. Jusqu'à de grande communication, de l'autre on pouvait prendre le chemin des Pareuses (qui part depuis le Chemin levé et rejoint la RD à la Dangeureuse) qui monte jusqu'aux Tates et de la sépare les Tates d'avec les de Bé pour aboutir au chemin levé. Le premier était patronné par le Maire François Simon (arrière grand père d'Albert Simon) sous prétexte qu'il était moins long il demanderait moins d'entretien, mais il ne pouvait desservir que trois terres et dont deux appartenaient à la famille du Maire, l'autre au contraire desservait un plus grand nombre de propriétés et c'est celui qui désiraient les habitants de Tutegnny comme étant pour eux le plus court. Pour faire pencher la balance de ce côté plusieurs propriétaires cédèrent gratuitement leur terrain. On se mit à l'œuvre et aujourd'hui on dessert facilement un grand nombre de propriétés qui auparavant étaient en quelque sorte inabordable. Enfin pour aller en voiture de Versonnex à Versoix on avait il est vrai le chemin qui du pont de Villard se dirige sur l'église de Sauverny mais il était si mauvais si étroit qu'en maintes circonstances on était obligé de suivre la grande route et de descendre par Sauverny. Depuis deux ans on a élargi ce chemin et mis en bon état. Le voyage se trouve beaucoup plus court et moins pénible.

COURS D'EAU - CANAL DE VERSOIX : Dans le courant du XVIII<sup>ème</sup> siècle on eut l'idée de joindre la Méditerranée à l'océan par le moyen du Rhône du lac de Neuchatel et du Rhin. Voici l'analyse d'un article que Lalande a fait paraître à ce sujet dans l'encyclopédie Aubry l'ingénieur en chef de la province de Bresse à nivelé les bords du Rhône depuis Versoix jusqu'à Seyssel et à reconnu qu'il y a assez d'eau pour un canal sans le secours du Rhône qui touche à Genève et à la Savoie et qui d'ailleurs n'est pas navigable depuis Collonges jusqu'à Seyssel. D'après son plan le canal devait commencer à la Versoix près du moulin de Sauverny une branche descendait au lac de Genève l'autre se dirigeait sur Ferney et par conséquent partageait la commune de Versonnex. Elle passait sous Collonges et sous le Fort de l'Ecluse à 62 pieds (20m) au dessus du Rhône de là le

canal courait à Bellegarde et tombait dans le Rhône sous Génissiat. Dans son parcours il ramassait naturellement toutes les eaux qu'il rencontrait l'Oudard, Lilette, Le Lion, La London, L'Annaz etc. La chute du côté de Versoix devait être de 250 pieds et du côté Génissiat de 60 pieds (on sait que le pied est de 325 millimètres).

Aussi il fallait une centaine d'écluses de Sauverny à Génissiat et par conséquent une quarantaine de Sauverny à Versoix. La dépense devait s'élever à huit millions de francs à creuser des rochers qu'il fallait couper et qu'on évaluait à mille frs la toise courante. Ce projet avait été formé en l'une des années comprises entre 1773 et 1779 j'ignore pourquoi il ne fut pas mis à exécution ?...

La VERSOIX jolie rivière qui prend sa source à Divonne nourrit d'excellentes truites et de belles écrevisses quoique fort rapide elle ne cause aucun préjudice, elle sépare sur un petit espace la commune de Versonnex de celle de Versoix. C'est le seul service qu'elle rend à la première.

L'LOUDARD que la déclaration (*quid ?*) de 1666 appelle Doudar vient de la fontaine de Floriemon. Presque à sec dans les temps de sécheresse il se change en torrent impétueux à la fonte des neiges ou lorsque arrivent des grandes pluies. Alors il roule toujours des cailloux et souvent déracine des arbres, c'est un assez mauvais voisin mais il fournit l'eau pour les lessives, du sable pour les constructions et du gravier pour les chemins. Un titre du XV<sup>ème</sup> siècle nous apprend qu'à partir du pont de Versonnex, (*celui qui est vers l'église*) l'Oudard courait alors en ligne droite vers les Grands Près (*à côte de l'ancien atelier communal*) d'où il suit que dans une inondation dont on ne peut pas fixer l'époque ce torrent se jeta sur la gauche et y creusa un lit qu'il occupe encore. On l'appelle la Commune le terrain qu'il abandonna. (*l'oudar aurait creusé son lit actuel vers 1910*) - voir croquis de D.Noirod schéma du canal de dérivation de l'oudar en direction de Lilette (réservoir de Caprona -) pour maintenir le débit de Lilette qui alimentait un moulin et une scierie - Dessin à la plume de Noirod)

L'ILETTE est un charmant ruisseau qui prend sa source dans la partie sud de la commune se promène agréablement à travers les prairies et va se jeter dans l'Oudard qui le mène à la Versoix, à son confluent avec l'Oudard près de Villard on l'a forcé de faire mouvoir une scierie et un battoir à blé, dans ce but on a élevé son cours et par la même diminué sa rapidité ce qui rend marécageux des près qu'il ne demanderait qu'à fertiliser. Il n'y a peut-être pas deux cent ans que ce ruisseau est appelé Lilette auparavant il portait le nom de Nant on verra plus tard ce qui occasionna ce changement de nom.

PLANCHES au XVII<sup>ème</sup> siècle les habitants de Versonnex ne traversaient leurs cours d'eau que sur des planches il n'y avait point de pont. Il y avait deux

planches sur Lilette et trois sur l'Oudard. Celle sur la Versoix avait disparu depuis longtemps. Je me rappelle avoir vu les 2 planches de Lilette ; Celle qui était sur le chemin de Maconnex consistait en un simple morceau de bois placé au bord de la haie du côté gauche et celle qui était sur le chemin de Bossy se composait de 2 troncs d'arbre elle était à droite et munie d'une barrière. A deux pas de là un fossé qui longeait le bas des (Voilnant aujourd'hui )Voerablement (à cette époque) amenait de l'eau sur le pré situé au bas du Molard ( là ou il y a la crèche) on passait ce fossé sur un tronc. J'ai vu également la planche vers l'église elle était sur la gauche, longue et munie d'une barrière de chaque côté. Quand à celle du Planet je n'en ai aucune idée je me rappelle également d'avoir passé l'Oudard sur une planche pour aller chez Me Borsat à Vilard mais ce n'était pas une planche livrée au public, car d'un sentier au milieu d'un bois de vernes elle aboutissait dans le verger même de Me Borsat. Sur le chemin de Vilard il y a eu au XVII siècle une planche pour passer l'Oudard c'est entrain mais je ne l'ai jamais vu et je suis porté à croire qu'elle a été remplacé par un pont longtemps avant ma naissance. (voir Darbilly, de la famille des Borsat qui a tout ou partie financé le pont sur l'Oudard... en 1893... vérifier le texte sur place.)

FONTS On a dit quand et comment on mit au rang des chemins de grande communication celui de St Genis à Divonne c'est alors qu'on remplaça la planche par un pont eau sur la route de Maconnex. Je crois peut-être a tort que le département contribua pour une partie de la dépense. Celui de Lilette sur le chemin de Bossy, mit plus tard, c'est la commune qui en fit tous les frais. J'ignore quand fut construit le pont de Vilard et comme je l'ai dit je pense qu'il le fut par les soins et aux frais de la famille Borsat. Cette année même on m'a raconté qu'il venait d'être reconstruit ou réparé par la commune à l'aide d'un don fait par un propriétaire de Vilard. Le pont du Planet(celui qui est prés de la déchetterie) et de Versonnex (celui de l'église - l'ouvrage actuel a été élargi dans les années 80-... F.Meylan Maire - D.Noiroto adjoint - les éléments du parapet ont été dispersé - certains servent encore sur le « pont » de lilette avant bois Chatton) ont été construit en 1828 et 1829. Je n'ai jamais vu le premier mais je me rappelle fort bien d'avoir vu et construire le second et je pourrais citer le nom du premier individu qui passa dessus avec un char. Sur celui de Versonnex on lit une inscription en ces termes « Execit Borsat d'Hauterive Maire 1828 le mot « exexit » voudrait faire croire que le pont a été construit aux frais de Borsat, le fait est entièrement faux quoique Maire Mr Borsat n'a pas plus contribué à l'exécution de ce pont que tout autre habitant de la commune peut-être même moins. C'est le gouvernement qui en a fait les frais et la commune a fait les remblais auxquels M Borsat n'a peut-être pas contribué.

SOL PRODUCTION III



Au dire de déclaration de 1666 qui fait qu'une seule paroisse de Sauverny de Versonnex et de Vilard le terrain entrecoupé de plaine et de petites collines produit mais en petite quantité du froment du seigle et de l'avoine. Il y a peu de vigne la plupart appartiennent a des étrangers, la pose vaut 30 livres. La pose était de 27 ares à peu près et la valeur de l'argent était alors à peu près le triple de celle d'aujourd'hui c'est-à-dire que 20 livres valaient à peu près 60 de nos francs actuels. Il est dit qu'il y avait peu de vigne et que la plupart appartenait à des étrangers. Il est à croire que toutes les vignes ou du moins la plus grande partie était sur Sauverny et il est certain qu'en 1369 le Prince de Savoie en possédait au moins quelques une sur lesquelles le Carmes de Gex percevaient 22 setiers par an c'est-à-dire 11 hectolitres et 88 litres. En 1370 ces vignes du Prince passèrent au Seigneur de Varambon (Varambons) ou Varambez et plus tard à celui de Grandson (Grandisonis) au lieu de vignes basses il pouvait y avoir sur le territoire de Versonnex quelques uns de ces Stins qui étaient si nombreux il y a 70 ans. Comme je n'ai vu la vigne cultivée sous cette forme que dans le Pays de Gex et que les stins ont à peu près disparu il n'est peut-être pas hors de propos d'en dire un mot. Figurez vous des lignes parallèles à quatre au 5 mètres les une des autres. Chaque ligne est une bande de terre d'un mètre de largeur, sur chaque bande sont des buissons espacés entre de 3 mètres à peu près chaque buisson à un mètre de côté et se compose de quatre ou cinq ceps dont la moitié est sur un côté du carré et l'autre moitié sur le côté opposé. Au centre du carré plantez un érable dont la souche ne s'élève que de 20 à 30 centimètre au dessus du sol et se termine par quatre branches dont chacune se coude pour former les angles du carré ; dans l'entre deux des buissons au milieu de la distance qui les sépare est un piquet dit arbalète de 1m1/2 de haut percé d'un trou vers le sommet et dans ce trou est un echalat qui fait saillir de 30 à 40 cm de l'érable une traverse de un décimètre à peu près au dessus des ceps on fait passer les sarments sur cette traverse et on attache leurs extrémités sur la cheville de l'arbalète, on obtient ainsi une vigne en forme de nappe horizontale. Au moment du pincement on abat tous les bourgeons qui n'ont pas de raisins, on rogne les autres au dessus de la seconde feuille qui suit le raisin, les portes fruits de l'année suivante sont palissés sur les branches de l'érable et les érables sont émondés chaque année. Voilà ce qu'au pays de Gex on appelait Stins. La déclaration de 1666 dit qu'on récolte en petite quantité du froment du seigle et de l'avoine. Ce n'est pas étonnant dans tout le pays comme presque partout, on suivait la méthode de la jachère, de sorte que chaque année la moitié des terres restaient incultes, ou du moins ne produisaient des céréales que tous les deux ans. Et puis au lieu des céréales qu'on vient de nommer et qui étaient soumises à la dîme on semait de préférence des plantes qui échappaient à la dîme. Comme les pesettes (*plante grimpante parasite ?*), les pois, les fèves, les haricots etc... Des gens ne manquent pas qui disent qu'autre fois on était mal nourri et qu'on ne

mangeait que du mauvais pain. On vient d'en voir la raison. C'est qu'on travaillait beaucoup moins et qu'au lieu de froment on semait d'autres graines, afin de se soustraire à la dîme. Nous aurons sujet à revenir sur cet article.

*Tout le coteau à gauche de la Route qui monte à Cessy était en vigne . Une de ces dernières a été dessinée par D.Noïrot dans les années 1974-1980...(tableau Collect. M.Garnier à Veronnex) Il y avait également des vignes veronnexoises sur le territoire de la Commune de Sauvigny.*

*Autrefois, la RD qui traverse le village devant la boulangerie.... Le giratoire... la ferme Grivet....le village, n'existait pas*

LES GRANDS PRES qui occupent le centre de la commune sont marécageux et produisent du mauvais foin à cause de Lilette dont on a élevé le cours pour faire mouvoir comme on l'a dit un battoir et une scierie, si on laissait le ruisseau couler par le plus bas et qu'on fumait ces prés ils seraient certainement meilleurs.

LA FIN (secteur entre Segny et Veronnex) qui forme la partie sud ouest de la commune est un mélange de terre et de cailloux calcaires. Quand cette terre est sèche, elle est dure comme la pierre impossible pour ainsi dire de la briser, dès qu'elle a reçu une goutte d'eau elle s'émiette se transforme en pâte et s'attache comme de la colle à la chaussure et aux instruments. Elle n'en est pas moins fertile surtout en froment. La partie orientale de la commune occupée par des bois taillis, la seule espèce qu'on y trouve ou du moins qui domine de beaucoup sur les autres est le chêne. Il y prospère très bien si ce n'est peut-être pas à désirer. On défrichait ces bois il est possible qu'une partie donnerait de bons prés et l'autre de bonnes terres de labour. Le reste du territoire offre un sol généralement sain mêlé de quelques cailloux, facile à travailler et pouvant se prêter à toutes espèces de cultures en exceptant toutefois des plants du midi. Les céréales : froment, seigle, orge, avoine réussissent très bien. Il est probable qu'il en serait de même du sorgho( arrivé à Veronnex vers 1945) et du maïs, mais on en cultive point. Quant au blé noir dit sarrasin, lorsqu'on le sème après moisson il est quelque fois surpris par les premières gelées. Les plantes fourragères : trèfle, luzerne, sainfoin, esparcette, vesce etc.... donnent presque toujours des coupes admirables. Il en est de même des tubercules : pommes de terre, raves betteraves, carottes etc....Nul doute qu'il en fut de même du topinambour, mais il n'est pas cultivé, c'est à tort. Et que dire des arbres à fruits : les haies, les champs et les vergers en étaient autrefois remplis, on pouvait compter les châtaigniers, mais qui aurait pu compter les noyers avant qu'on se fut mis à la culture du colza ? Durant l'hiver toute la population passait les veillées à plucher des noix. Les voisins se réunissaient pour ce travail un ou deux hommes armés d'un marteau ne faisait que casser et 10-15-20 personnes rangées autour d'une table triaient les gremaux (cerneaux) mêlés avec les (coquilles) quant on avait fini chez l'un on passait chez l'autre. Les poiriers et les pommiers à fruits pour la table et surtout pour le cidre étaient encore plus

nombreux que les noyers. Il y a 60 à 70 ans un écureuil aurait pu il semble aller sans toucher terre de Versonnex à Cessy ou à Vilard ou à Maconnex ou à Grilly. Aujourd'hui rien de tout cela noyers pommiers poiriers ont disparu moins en très grande partie et avec les arbres bon nombre de haies. Avec le colza on se passe de noyers et avec la vigne on se passe de cidre. En arrachant les haies et les arbres on s'est procuré plus de soleil. Les terres en valent peut-être mieux, mais l'aspect du Pays est changé. Autrefois il y avait peut-être trop d'arbres. Aujourd'hui il y en a peut être pas assez. Des arbres en quantité raisonnable contribuent à la salubrité du Pays. Aujourd'hui les Stins de Bé sont presque tout en vigne, on a également planté en vigne le sommet des Eclus. Pour peu que les choses continuent on finira sans doute par mettre en vigne tous les voalenant Elle réussira probablement aussi bien qu'aux Eclus Point de Seigneur particulier Au moyen age chaque village pour ainsi dire possédait une seigneurie ou partie de seigneurie. En était-il de même pour Versonnex ? Du XII au XV è siècle une famille dite de Versonnex qui syndic de Genève en 1617 y créa des hôpitaux et un collège le tout a ses frais. On voudrait de ces : « de Versonnex, » faire une famille seigneuriale du lieu mais Brossard nous apprend que les Versonnex étaient de riches marchands. Si le fait est vrai on peut conclure que les de Versonnex appartenaient pas même à la noblesse puisqu'un noble ne pouvait pas s'occuper de commerce sous (ou sans) déroger.

D'ailleurs même en admettant qu'ils puissent être seigneurs on peut demander si leur seigneurie était de Versonnex du Pays de Gex, ou de Versonnex du Faucigny (visite sur place de Noiro... affaire à suivre - importante) et toutes les probabilités seraient pour ce dernier, parce qu'on y voit dit-on les vestiges d'un vieux château,(exact !) tandis que dans le premier rien ou absolument rien ne rappelle une seigneurie. Le 22 juillet 1316 Jean de Lugny vend à Guillaume de Joinville au prix de 600 florins de Genève la maison forte de Sauverny la seigneurie et dépendance. Cet acte prouve que Sauverny avait un seigneur, mais il n'est fait aucune mention de Versonnex, d'où l'on peut conclure que ce village ne faisait pas partie de la seigneurie. Le 19 Août de la même année 1316 Pierre de Longins fait à Gex, hommage à Joseph de Livron pour tout ce qu'il possède à Versonnex. Bien loin de prouver l'existence d'une seigneurie dite de Versonnex, cet hommage prouve jusqu'à l'évidence que ni Livron ni Longins n'était Seigneur de Versonnex.

En 1390 Gitton de Grandson seigneur d'Aubonne reconnaît avoir reçu 600 florins d'or provenant de la vente de Sauverny et de Villard qui appartenaient à Jeanne et vendu à Archambaudde Grilly vicomte de Bénarigey et de Chatillon. On voit encore là que Sauverny était une seigneurie et que Vilard en faisait partie, mais il n'est pas question de Versonnex et certainement on n'aurait pas manqué de le nommer s'il eut été compris dans la vente. Le 8 mai 1460 les frères Jean et François fils d'Antoine Champion coseigneur de la Bâtie Beauregard (sur Suisse)

ont juridiction omni male sur quelques fonds sis sur le territoire de Versonnex le mot juridiction omni male suppose qu'ils en sont les seigneurs, mieux dire prouve qu'ils ne sont pas seigneurs de tout le territoire ni surtout du village. En 1601 le Bernois Jean Rodolphe fait la reprise de la terre de Vesancy au nom de son père. Cette propriété comprend le château et la maison forte de Vesancy avec des écus en divers lieux entre autres Cessy à Grilly à Villard Dame. Après ce dernier nom Brossard ajoute etc. ... dans cet état faut-il comprendre Versonnex. Impossible à nous de le dire et on l'y comprendrait qu'on ne pourrait rien en conclure, par ce cens ne prouve nullement le droit de seigneurie. A la même époque Cessy et Grilly avait chacun un seigneur particulier et l'on vient de voir que celui de Vesancy ne retirait pas moins des cens de ces deux villages..

En 1602 les frères nobles Jean François et Jean Denis Collonier reprirent la seigneurie de Cessy avec les cens à eux ? a Vesancy - Sauverny - Chevry. Collex etc.... Cet acte comprend t-il Versonnex ?. Nous n'en savons rien dans tous les cas il est bien certain, que le mot ceus n'emporte pas l'idée de seigneur du lieu, puisque les Colloniers retiraient des cens de Vesancy, qui comme on vient de le dire avait un seigneur particulier. Le 28 janvier 1642 Michel de Gillier fait reprise du fief de la Bâtie Beauregard, toutes les limites de la seigneurie sont parfaitement désignées village par village et qu'il n'est nullement question de Versonnex. Versonnex ne faisait donc pas partie de cette Seigneurerie. La même année 1642 eut lieu la reprise du fief de Grilly par Gaspard de Reydet dit de Choisy comme héritier de Ennemonde de Doin sa mère. Cette seigneurie comprenait seulement deux villages c'est-à-dire Grilly qui comptait 29 feux et Mourex qui en comptait 14. Deux ans plus tard 1644 Jean de Luxo vicomte de Benogey seigneur de Grilly, fait par procureur, reconnaissance du château de Grilly d'une ? de maison haute à Sauverny de moulins etc. ...Il y eut encre reprise du fief en 1684 par Jean Pierre Morand, en 1700 par Claude Morand en 1728 par autre Jean Pierre Morand en 1736 par autre Claude Morand enfin cette seigneurie passe par achat à Joseph Grenaud baron de Saint Cristophe en Savoie et dans tous ces actes il n'est pas question de Versonnex. Aux archives de la commune on trouve un registre de 1774 ou le sieur Dupuis de Maconnex est dit Seigneur de Versonnex. Cependant comme on le verra dans le procès au sujet de la dîme les habitants voulurent la cotiser comme forain et ce sieur Dupuis ce fit émarger en ce disant forain dans sa requête il qualifie assez durement les habitants mais est loin de les traiter de parler comme leur seigneur et de les traiter comme ces sujets et ses inférieurs. Comment faire concorder ces faits ?... Pour notre compte nous n'en voyons pas le moyen. Si Dupuis avait été le Seigneur de Versonnex les habitants auraient été ces vassaux et comprend-on que des vassaux aillent frapper d'un impôt leur seigneur pour payer une dette contractée à l'insu de ce seigneur. Comment ce Dupuis aurait-il acquis le titre de seigneur de Versonnex. A l'exception du registre dont-on vient de parler, on ne

*(Notes diverses : Le Molaret et le lieu-dit près de la salle Pierre Jaques d'aujourd'hui) - Les éclus : est le nom de l'ancienne vigne route de Cessy à gauche en montant - là où il y a encore une cabane de vigne... - la Vi Vau était le nom de la route de Collex-Bossy)*

*voit nulle part qu'il soit question de seigneurie et de seigneur de Versonnex, pas même de seigneurie et de seigneur de Maconnex. A notre avis ce qu'il y a de plus probable c'est que Dupuis s'est arrangé dans le sus dit registre un titre auquel il n'avait aucun droit. Aucun auteur ne parle de la seigneurie de Versonnex. On peut en conclure que cette seigneurie n'a jamais existée. Versonnex faisait partie d'une seigneurie, par exemple celle de Grilly de la Bâtie Beauregard ou d'une autre ?...Rien ne le prouve. Il est vrai que quelques seigneurs possédaient à Versonnex des cens c'est-à-dire rentes et des champs dans une commune et autre chose d'être le seigneur de cette commune et d'exercer une juridiction. On a donc tout lieu de croire que Versonnex relevait directement au souverain sans intermédiaire d'un seigneur et ces souverains se furent successivement les comtes de Genevois, les de Joinville, les comtes de Savoie, les Bernais, les ducs de Savoie et les Princes de Condé en vertu de leur titre de Duc de Bourgogne. De premier abord cette absence de seigneur particulier paraît extraordinaire, mais encore comme le dit Beatrix (p199) le pays de Gex était essentiellement libre, on y observait pas la règle de nulle terre sans seigneur sans titre, aussi les seigneurs y étaient relativement peu nombreux et beaucoup de villages ne faisaient partie d'aucune seigneurie...*

*Après sa réunion à la France le pays de Gex fut annexé à la province de Bourgogne dont la capitale était Dijon. A la tête de la province était un intendant comme qui dirait un préfet.*

*La Province était divisée en plusieurs parties dont chacune avait un seul délégué, comme qui dirait un sous-préfet. Le pays de Gex formait une seule délégation. On appelait communauté ce qu'on appelle aujourd'hui commune avec cette différence cependant que chaque village ou hameau ayant ses intérêts et ses communaux à part formait sous ce rapport une communauté particulière sans cesser de faire partie de la communauté générale. A ce point de vu Versonnex et Villard Dame formait deux communautés. Pareil état de chose, existe encore dans plusieurs communes du Bugey. Les intérêts du Gouvernement n'étaient pas toujours ceux des communes, on avait deux ordres d'employés : ceux de l'Etat et ceux des communautés. Ces derniers toujours nommés librement par la communauté devaient s'occuper sérieusement des objets pour lesquels ils étaient élus et ne jamais dépasser la teneur de leur mandat, sous peine d'en supporter les conséquences. Dans les grandes communautés on nommait un premier et un second syndic comme qui dirait un maire et un adjoint. Dans les petites on se contentait d'un seul et c'est ce qui avait lieu à Versonnex. SYNDIC Le syndic de Versonnex n'était nommé que pour un an, mais il était toujours rééligible. On le*

choisissait ordinairement pour ne pas dire toujours parmi les principaux habitants. Il n'avait pas à s'occuper de ce que aujourd'hui on appelle (actes civils). Il n'y avait pas d'autres actes civils que ceux du curé qui tenait registre des baptêmes, des mariages et des décès. Mais le syndic devait avoir droit sur la police la voirie les communaux les questions pécuniaires et les procès intéressant la communauté. Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle on accordait au syndic 18 livres par an pour le défrayer des dépenses et de ses courses.

*Conseil Municipal.* Avant la révolution de 89 Versonnex avait-il un conseil municipal comme aujourd'hui ?..On voit parfois trois ou quatre hommes qualifiés des principaux habitants trancher des questions assez graves. On serait porté à croire que ce sont les conseillers de la commune, mais jamais on ne les trouve désignés sous ce titre : Il est assez souvent parlé de délibération de députation et il n'est jamais question de conseil municipal et l'on peut conclure qu'il n'y en avait point. Je suis porté à croire que lorsqu'il s'agissait d'élection, ou de prendre une décision importante, le syndic convoquait la communauté et qu'alors tous les propriétaires résidant sur le territoire même les femmes veuves, avaient droit à se présenter et d'exprimer leur avis ; lorsque trois ou quatre personnes traite au nom de la communauté c'est probablement comme députés nommes ad hoc et non pas comme conseillers. En tout cas le syndic pouvait sans autorisation quelconque convoquer l'assemblée, toutes les fois qu'il le jugerait a propos et sous ce rapport on était alors beaucoup plus libre qu'aujourd'hui. Dans certains lieux on était obligé de lui présenter plusieurs candidats sur lesquels il faisait son choix. A Versonnex il n'et jamais question ni du seigneur, ni du représentant du seigneur, ce qui vient encore à l'appui de l'opinion que nous avons énoncé a savoir que Versonnex n'avait pas de Seigneur.

RECEVEUR OU TRESORIER. Aujourd'hui ce sont les percepteurs du gouvernement qui recueillent les deniers des communes. Ils les versent dans la caisse du Receveur particulier, celui-ci dans celle du Receveur général et ainsi de suite. Il reste toujours quelque chose de ces deniers dans les mains de chacun de ceux qui touchent et la commune ne peut pas les employer sans une autorisation du gouvernement. Il n'en était pas ainsi avant la révolution de 89, chaque commune nommait son receveur, du moins il est certain que c'était l'usage à Versonnex et à Sauverny et presque toujours ce receveur communal était le syndic. Lui seul percevait les deniers de la communauté, on était dans l'usage de lui accorder six deniers par livre pour ces taxations c'est-à-dire son traitement de receveur, c'était quatre ou cinq fois moins que ce que reçoivent aujourd'hui les percepteurs et les receveurs tant particuliers que généraux. Les receveurs de Versonnex de la commune de Versonnex n'étaient pas toujours empressés de rendre leurs comptes et on laissait parfois passer des cinq ou six ans avant d'en exiger comme on le verra, c'est ce qui arriva en 1786.

MESSIERS ET GARDE VIGNES. Il était d'usage de nommer chaque année deux messiers et garde vignes. Pourquoi ce dernier était-il seul ?.. Ne serait-ce rien là une preuve que les vignes étaient peu nombreuses ?.. Quoiqu'il en soit ces gardes champêtres faisaient serment de bien remplir leur devoir et on donnait trois livres à chacun, les comptes ne portent pas d'autres salaires. Ces employés restaient-ils en fonction durant les douze mois de l'année ? Alors il faut en convenir leur gage était bien faible. Les messiers n'étaient-ils en fonction que durant les moissons et le garde vigne durant les vendanges. Alors qui gardait les récoltes le reste de l'année, qui gardait les foins, les fruits et les bois on a de la peine à croire qu'il n'y eu pas toujours un garde champêtre et cependant les comptes des Receveurs n'en font aucune mention.

ECOLE Au dire de certaines personnes, l'instruction en France date de la révolution de 89 à les entendre le peuple sous l'ancien régime était dans une crasse ignorance. C'est une erreur, la République voulait des soldats et nous des savants.

Elle détruisit à peu près tous les collèges et toutes les écoles et voila pourquoi les gens élevés sous la première République et le premier empire était moins instruit qu'on ne l'est de nos jours. Sous l'ancien régime, a part peut être quelque exception toutes les paroisses avaient au moins une école. En 1666 Versonnex faisait partie de Sauverny et la paroisse avait un maître d'école, qui autre les rétributions mensuelles payées par les élèves recevait un traitement mensuel de 100 livres. En 1779 Versonnex était paroisse et avait un maître d'école nommé **Cuénot**. On voit dans les comptes de **Catherine Terraux (grand-mère d'Albert Simon)** que ce maître d'école reçut une fois 48 livres en acompte de ce qui lui était dû pour seize mois et demi d'exercice. Ce fait prouve qu'on n'était pas des plus exact à payer cet employé et l'on se demande comment Cuénot à pu vivre seize mois durant sans rien retirer de son traitement. La commune choisissait son maître d'école, lui faisait un traitement en l'obligeant d'enseigner gratuitement les enfants pauvres et les parents aisés payaient une rétribution mensuelle pour les leurs. Ce système valait bien celui de nos jours c'est sans doute à l'aide de ces rétributions que Cuénot pu vivre seize mois sans rien retirer de la commune. Je n'ai jamais entendu dire que Versonnex eut vendu une maison d'école. Il est vrai qu'avant la révolution de 89 comme on amodiait une maison pour l'école. Celle qui existe aujourd'hui n'a été construite que depuis quelques années et pour la bâtir on a été obligé non seulement à recourir à un impôt mais encore de vendre quelques terrains communaux.

BIENS COMMUNAUX J'ai plus d'une fois oui dire que la montagne l'Echirole (La lecheraude) appartenait à Versonnex ou tout du moins que Versonnex y avait une

part. Le fait est faux : Sauverny seul en était propriétaire Versonnex n'avait rien à y voir. Les actes d'amodiations ne laissent aucun doute à cet égard. S'il faut en croire la déclaration de 1666 telle que Brossard la donne Version avait part à la coupe du bois taillis de Vuate ou était ce bois et comment Version a-t-il perdu ses droits ? Je m'étais toujours figuré que la Vuate était une montagne, dernièrement on m'a dit que c'était le nom d'une terre située sur le ruisseau des fontaines qui sépare sur le chemin de Villard la commune de Version avec celle de Sauverny. Si le fait est vrai ces terrains auraient donc été un bois communal en 1666. Aujourd'hui ce sont des terres labourables appartenant à des particuliers.

CLOCHAIS Les habitants appellent ainsi les lopins de terre laissés incultes sur le bord des routes. Versonnex en possédait quatre : l'un près du pont de Lilette sur la route de Maconnex le second à l'entrée du village en face de la première maison à gauche du chemin qui de la route conduit à la Fin. On y voit aujourd'hui la croix de mission (*prés de la ferme Grivet de nos jours*). Le troisième était à gauche du second coude que fait le chemin qui monte ?

Tous les trois ont été vendus pour contribuer à la construction de la maison d'école. Le quatrième qui existe encore sous le nom de Clochais des pareuses (*au bas du nouveau cimetière*) est à quelques pas de la Vendée sur la gauche du chemin de Tuteigny. Il a beaucoup perdu de sa valeur parce que c'est là qu'on a pris la terre pour faire les remblais lorsqu'on a construit le pont de l'Oudard en 1828 Aujourd'hui il sert d'entrepôt et la commune n'en retire rien.

MARAIS On avait trois marais ; l'un était sur la droite de Lilette et partagé en deux par le chemin de Bossy, on y récoltait un peu de blache sur la droite du chemin la partie gauche un peu moins humide produisait un peu d'herbe mêlée à des joncs. Ce marais se terminait presque au pont de Lilette. Il a été vendu lorsqu'on a construit la maison d'école. Les deux autres marais existent encore, l'un désigné sous le nom de Marais et au nord du Prés Fabry (lotissement bois Chatton actuel 1975) et au levant des *Rippes ( le coteau ou habite Mme francfort)*. Il servait de pâturage commun on y pêchait des sangsues. Des gens venaient même d'assez loin pour se livrer à cette pêche. Aujourd'hui le pâturage est interdit et le sol se couvre d'arbres (Vernes) ce qui fait un petit revenu pour la commune. Le dernier marais est à l'angle nord-est de la Doy (LaJoie) à laquelle il est adjacent. On en retire un peu de blache. On l'appelle **Presclaret** ce qui semble indiquer que dans un temps éloigné, c'était un pré appartenant à un nommé **Claret**. **Molard** : Entre les 2 premiers marais dont on vient de parler, mais sans y être adjacent est un petit plateau qui doit à son élévation son nom de Molard. Il est borné au midi par le chemin de Bossy au matin par le pré Fabry (chemin du marais aujourd'hui 1976) et au soir par le pré Davolaigue. C'était un



bon pâturage coupé en diagonale par le chemin du Marais. On l'a vendu quand on a construit la maison d'école.

La Doyau la Buci (La Joie 1925) est une assez belle pièce quadrangulaire qui touche au chemin de Bossy du côté du midi au prés Fabry du côté du soir et aux Renardes du côté matin autre fois c'était un pâturage commun. Depuis quelques années on l'a amodié par morceaux pour le mettre en culture et en retirer quelques revenus. Jusqu'à ces dernières années tous ces communaux servaient de pâturages communs sans distinction ni exception. Toutefois avant la révolution de 89 lorsque les étrangers qui venaient de s'installer dans la commune, voulaient participer à ces pâturages ils étaient obligés de payer une somme calculée sur le nombre des animaux qu'ils nourrissaient. C'est ce qui arriva dans les temps anciens pour les Grillet et les Simon au XVII<sup>e</sup> siècle. On vient de parler des communaux que Version a vendus de nos jours et de ceux qu'il possède encore, mais dans les temps anciens, il en possédait bien davantage. Prés (du Chausson du Chauché et du Bozon. Il est certain que dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècles la commune possédait et donnait à bail deux prés l'un dit du Bozon et l'autre dit du Chaussay. Nous ignorons où était le premier, nous ne connaissons aucun pré qui porte le nom de Bozon. Quant au second il était entre Lilette et les Vualenants près du pont. Je me rappelle avoir vu un fossé qui longeait les haies des Vualenants et prenait de l'eau dans le nant pour l'amener aux prés d'Avodaigue. On passait ce fossé sur une planche en tronc d'arbre comme je l'ai dit au moyen du ruisseau et du fossé le pré du Chaussai formait une petite île, de la le nom de Lilette donné au ruisseau qui au XVIII<sup>e</sup> e siècle n'avait pas d'autre nom que le nant... **Les Vernes** On nomme ainsi une pièce de terre qui touche à la Doy du coté du midi Préclarct du cote du matin, au pré Fabry et du marais du coté du soir. Cette terre appartenait à la commune. En 1775 elle fut amodiée pour être livrée à la culture puis elle a été vendue comme le pré du chaussay et du Bozon l'on ne sait ni quand ni pourquoi. Au témoignage de Brossard Versonnex selon la déclaration de 1666 possédait un communal. Au dessus du dit lieu quel était ce communal et où était il situé ? Etait-ce les Coudry nom qui indique un lieu rempli de noisetiers ou les Tates( **prés du réservoir en haut du chemin levé sur la gauche**) mot qui signifie un terrain inculte. Comment ont-il été ? Impossible à nous de répondre a une seule de ces interrogations. Tout ce qui entoure le Pré Faby appartenait autrefois à la communauté ce qui porte à croire que ce pré était aussi communal.

Ces notes historiques ont été écrites par l'Abbé Delaigue né à Versonnex en 1815. Elles furent écrites en l'année 1893 relevées sur ce cahier par Chevassus Alfred Greffier Honoraire à Sauverny en l'année 1972

Recopiées sur ce cahier par SIMON ALPHONSE à VERSONNEX en Mars 1975.

*Complétées et mise au net par D.Noirod avec le Concours d'Albert Simon et de Fernand Grivet en 2012*